

PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'ECOLE pour les NOUVEAUX ELEVES pour la rentrée scolaire 2024/2025



Il incombe aux mairies de formaliser les inscriptions des **Nouveaux Elèves** à l'école. Les écoles de Macey, Montgueux et Grange l'Évêque étant organisées en **Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)**, les formulaires d'inscription au périscolaire, géré par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (le SIRP), vous seront envoyés ultérieurement par voie dématérialisée suite à l'inscription de votre enfant (informations concernant la cantine, la garderie et le centre aéré accueil de loisir sans hébergement) ... Pour les enfants bénéficiant du transport scolaire le matin, le midi et le soir, il vous appartient d'inscrire votre enfant sur le site **tcat.fr** afin qu'une carte lui soit délivrée (carte permettant l'accès, à la montée dans le bus).

Vous résidez à Macey, à Mesnil-Vallon ou à Grange l'Évêque (partie Macey) :

Le parent ou responsable légal de l'enfant à inscrire doit se rendre à la mairie de Macey*

à partir du mardi 02 avril jusqu'au vendredi 31 mai 2024 avec :

- un justificatif de domicile
- le livret de famille
- une copie du carnet de vaccination (uniquement les pages concernant les vaccinations de l'enfant)

Vous résidez à Grange l'Évêque (partie Saint-Lyé) :

Le parent ou responsable légal de l'enfant à inscrire devra prendre rendez-vous au 03 25 76 60 07 avant de se rendre à la mairie de Saint Lyé **

à partir du mercredi 03 avril jusqu'au vendredi 24 mai 2024 (sauf du 29 avril au 10 mai 2024 inclus) avec :

- un justificatif de domicile
- le livret de famille
- une copie du carnet de vaccination (uniquement les pages concernant les vaccinations de l'enfant)

La mairie de Saint-Lyé fera suivre le certificat d'inscription avec le dossier à la mairie de Macey, ce qui permettra d'établir l'inscription de votre enfant aux écoles du RPI.

Vous résidez à Montgueux :

Le parent ou responsable légal de l'enfant à inscrire doit se rendre à la Mairie de Montgueux***

à partir du vendredi 05 avril jusqu'au vendredi 31 mai 2024 avec :

- un justificatif de domicile
- le livret de famille
- une copie du carnet de vaccination (uniquement les pages concernant les vaccinations de l'enfant)

La mairie de Montgueux fera suivre le certificat d'inscription avec le dossier à la mairie de Macey, ce qui permettra d'établir l'inscription de votre enfant aux écoles du RPI.

* horaires d'ouverture : le mardi de 16h à 19h, le jeudi de 10h à 12h30, le vendredi de 14h00 à 16h00

** horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h00. A partir du 2 mai du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

*** horaires d'ouverture : le mardi de 17h à 19h, le mercredi en semaine paire de 10h à 12h, le vendredi de 15h à 17h



Ecole élémentaire de Grange l'Évêque



Ecole élémentaire de Montgueux



Ecole maternelle de Grange l'Évêque



Ecole élémentaire de Macey



Ecole maternelle de Macey

